

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-09-18-11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPEL À PROJET DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE, DU LOGEMENT ATTENANT ET DU VERGER

La commune souhaite lancer un appel à projet pour la vente, la réhabilitation et l'aménagement de l'ancien presbytère, de la maison mitoyenne et du verger, situés 18 place de la Libération, 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont. Situés en plein centre bourg, en face de la Mairie et à l'arrière de l'Eglise, les bâtiments ont une structure saine, mais nécessitent des travaux de réhabilitation et de modernisation d'envergure.

Le recours à la procédure d'appel à projet est privilégié pour une mise en concurrence de tous les opérateurs potentiels, publics ou privés, tout en permettant à la collectivité d'avoir un droit de regard sur les aménagements proposés et sur le devenir de ces biens immobiliers. L'appel à projet comprendra 3 lots : ancien presbytère, logement et verger, les candidats pourront répondre pour un ou plusieurs lots.

Les offres devront comprendre les éléments suivants :

- Le prix proposé pour l'acquisition foncière et immobilière
- Le projet complet de réhabilitation et d'aménagement,
- Le plan de financement
- Le délai d'exécution

Le cahier de charge précisera les objectifs et attendus du projet, ainsi que les modalités et conditions de recevabilité des candidatures.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Publication : du 1^{er} octobre 2024 au 15 décembre 2024
- Date limite de dépôt de projet : 16 décembre 2024 à midi
- Instruction : du 16 décembre 2024 au 15 janvier 2025
- Publication de résultats : février 2025, par délibération lors du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le lancement d'un appel à projet pour la vente, la réhabilitation et l'aménagement de l'ancien presbytère, du logement attenant et du verger
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à entreprendre toutes les démarches, et à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à la conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

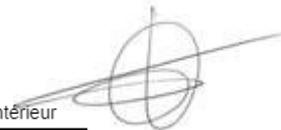
Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-18-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.